



MOTO CLUB HAUT-SAÔNOIS

Maison des Associations

53 rue Jean Jaures • BP 30013

70001 VESOUL Cedex

Tel. 03 84 76 72 06

E-Mail: contact@mchs.fr

Site internet : www.motoclubhautsaonais-vesoul.fr



REGLEMENT PARTICULIER (Epreuve N° 5010)

FROTEY LES VESOUL du 3 au 4 juillet 2021 "La balade du sabot"

PREAMBULE :

Ce règlement définit les règles d'organisation et de sécurité relatives à l'épreuve comptant pour le Championnat de France de Tourisme.

Le Championnat de France de Tourisme se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

La circulation se fait dans le respect du code de la route, sauf dispositions contraires dûment spécifiés par les autorités administratives compétentes.

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage, ils doivent respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur, exécuter les injonctions des agents chargés de la circulation.

Les balades sont limitées à 50 personnes

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation de biens personnels.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes qui viendraient à troubler le bon fonctionnement de la manifestation, ou présentant un comportement dangereux, et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité.

Art 1 – ORGANISATEUR :

Le **MOTO CLUB HAUT-SAÔNOIS** organise à Frotey Lès Vesoul (70 000) une étape intermédiaire comptant pour le Championnat de France de Tourisme FFM, intitulée :

LA BALADE DU SABOT

Elle permet aux pilotes et passagers de marquer des points comptant pour ce Championnat.

Art 2 - DATE & LIEU:

Cette épreuve intermédiaire organisée par le Moto Club Haut-Saônois et validée par la Commission Nationale de Tourisme se déroulera du samedi 03 à 12h00 au dimanche 04 juillet à 12h00.

Le lieu d'accueil et de résidence pour les deux jours est :

Terrain de Sabot, Route de l'aérodrome 70000 Frotey lès Vesoul
Coordonnées GPS : 47°38'10.95"N - 6°12'1.78"E

Art 3 - CONCURENTS :

Cette épreuve est ouverte aux pilotes et passagers licenciés FFM et non licenciés de motocycles tels que définis par le code sportif de la FFM et homologués pour la circulation sur la voie publique. Ils doivent être régulièrement immatriculés et assurés au minimum en responsabilité civile (assurance « au tiers »).

Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

La présentation du permis de conduire et de l'attestation d'assurance pourront être exigée lors de la validation de l'engagement sur le lieu de la manifestation

La non présentation du certificat d'assurance, du certificat d'immatriculation et du permis de conduire autorise l'organisateur à refuser le participant sur le rassemblement, y compris hors classement.

Pour être classé au championnat de France de Tourisme, chaque participant devra présenter une licence FFM TOURISME 2021 (NTO), ainsi que son carnet de pointage.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et officiels.

Art 4 - CONTROLE :

Le contrôle d'arrivée sera ouvert à partir de vendredi 2 juillet de 18h00 à 19h30 et le samedi 3 juillet de 10h00 à 13h00 sur le Terrain de Sabot, Route de l'aérodrome 70000 Frotey lès Vesoul.

Le pointage de la case "BALADE" des carnets se fera le samedi 3 de 17h30 à 19h00.

Le forfait de 150 points sera attribué sous réserve que le participant ait effectué la balade du samedi. Toute personne quittant la balade du samedi ne bénéficiera pas de ces points.

Art 5 - DROITS D'ENGAGEMENT :

Les participants s'inscrivent via le formulaire d'inscription mis à disposition par la commission tourisme et spécifique à chaque rassemblement.

Le tarif est de 55 € par personne pour les licenciés FFM et de 65€ pour les non licenciés. Il comprend les prestations suivantes :

- La visite de la ballade prévue
- Le repas du samedi soir
- Le petit déjeuner du dimanche matin
- La possibilité de camper sur place avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi.

EN OPTION :

- Repas du vendredi soir : 10 €
- Petit déjeuner du samedi matin : 5 €
- Repas ou panier repas du dimanche midi : 10 €

Les inscriptions doivent parvenir au siège du Moto Club Haut-Saônois au plus tard le **19 juin 2021** accompagnées du règlement pour être prises en compte.

Passé ce délai, le tarif sera majoré de 10 €

Moto-Club Haut Saônois
Maison des associations
53 rue Jean Jaurès
70000 Vesoul
Président: Mr Goux Christian
Tel: 03.84.76.72.06 / 06.84.69.41.12
Mail: contact@mchs.fr

En aucun cas les conditions atmosphériques ne pourront être considérées comme un motif d'annulation.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à un remboursement, sauf cas prévus dans le règlement du championnat de France de tourisme et validé par le jury.

Le Moto-Club Haut-Saônois s'engage à rembourser la totalité des inscriptions si l'épreuve devait être annulée par décision préfectorale ou gouvernementale en lien avec la crise sanitaire.

Art 6 – HEBERGEMENT :

Possibilité de camper sur le site du sabor avec douches et sanitaires à partir du vendredi après-midi (compris dans les droits d'engagement)

Hôtels et camping: (Sans navette de prévu).

Camping international du lac 11 min (8,5 km)
Avenue des Rives du Lac,
70000 Vaire-et-Montoille
Téléphone : 03 84 76 22 86

IBIS VESOUL : 12 min (7 km)
Rue du Dr Jean-Georges Girard,
70000 Vesoul
Téléphone : 03 84 76 00 00

Hôtel du lion : 5 min (5 km)
4 Place de la République,
70000 Vesoul
Téléphone : 03 84 76 54 44

Formule 1 : 12 min (7 km)
Rue du Dr Gaston Vichard,
70000 Vesoul
Téléphone : 0 891 70 54 25

Eurotel Le Saint Jacques : 3 mn (4 km)
Route de Luxeuil,
70000 FROTEY LÈS VESOUL
Téléphone : 03 84 75 49 49

Art 7 – DIVERS :

Aucun alcool ne sera servi avant et jusqu'à l'arrivée des balades du samedi et du dimanche. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans le cas où un participant déciderait malgré les injonctions de l'organisateur de reprendre son véhicule en état d'ébriété.

Art 8 – JURY :

Le jury de l'étape sera assuré par le président du Moto-Club Haut Saônois ou de son représentant désigné et d'un délégué désigné par la Commission Nationale de Tourisme

Art 9 – RECLAMATIONS :

Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement FFM de Tourisme 2021.

Art 10 - DROIT A L'IMAGE :

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et d'avoir leurs voix enregistrées dans le cadre de l'épreuve. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image et celle de leur véhicule et ce sans limite de durée.

Art 11 – RESPONSABILITE :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, et à se conformer aux directives des organisateurs et officiels de l'épreuve.

Visa Moto-Club Haut Saônois


MOTO CLUB HT-SAÛNOIS
53, rue Jean Jaurès
B.P 30013
70001 VESOUL CEDEX

Visa Ligue de Franche-Comté


Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Christian GOUX
Président

Visa FFM



PROGRAMME

Vendredi 2 juillet

- 14h : Accueil des participants
- 18h00 à 19h30: Pointage des concurrents
- 19h30 : Repas franc-comtois (option *).

Samedi 3 juillet

- 8h00 – 9h30: Petit déjeuner (option *)
- 10h00 - 13h00: Pointage des concurrents.

Le repas du samedi midi est libre. Un snack sera ouvert sur le site du rassemblement

- 13h00 : Début de la balade
 - o Visite de la cristallerie de PASSAVANT LA ROCHERE (Environ 100 Km)

NOTA : la balade et la visite pourra être modifiées selon les restrictions liés aux mesures sanitaires

- 17h30 – 19h00 : Pointage de la case ‘BALADE’ des carnets.
- 19h : Apéritif offert par le Moto-club Haut-Saônois et remise de différentes récompenses
- 20h : Repas.

Dimanche 4 juillet

- 8h – 9h30 : Petit déjeuner.
- 10h : Départ pour une balade de découverte (30 Km)
- 12h00 : Repas ou panier repas (Option *)

*** Options et prix (voir bulletin d’inscription):**

- Repas du vendredi soir (10 €)
- Petit déjeuner samedi (5 €)
- Repas du dimanche midi ou panier repas (10 €)

